

Mairie de le Biot

18 route de l'église

74430 LE BIOT

Tel : 04 50 72 12 06

mairie.lebiot@wanadoo.fr

**ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE
RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
PORTANT PERMISSION DE VOIRIE
DANS LA COMMUNE DE LE BIOT : ROUTE DE GYS
TRAVAUX DU 11/04/2025 AU 23/04/2025
N° 16/2025**

Le Maire de Le Biot,

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2213-1 du CGCT;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2;

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par l'entreprise CIRCET , 8 impasse du Môle, 74130 Vougy en vue de la réglementation de la circulation pour les travaux fibre optique : réfection de l'enrobé entre les 2 chambres télécom (orange);

Considérant l'occupation du domaine public pour les travaux fibre optique : réfection de l'enrobé entre les 2 chambres télécom (orange) , ces travaux auront lieu dans la commune de le Biot : route de Gys, les travaux seront effectués par l'entreprise : ISE, 545 avenue Bonnatrait, 74140 Sciez (l'entreprise ISE est missionnée par l'entreprise CIRCET) ;

A R R Ê T É

Article 1 : Sont autorisées (l'entreprise CIRCET et l'entreprise ISE) à occuper le domaine public pour les travaux fibre optique : réfection de l'enrobé entre les 2 chambres télécom (Orange)

Article 2 : Les travaux seront interdits le week-end et les jours fériés,

Article 3 : La circulation sur la voie communale dans la commune : route de Gys, 74430 Le Biot sera réglementée du 11/04/2025 au 23/04/2025,

Article 4 : La signalisation des travaux sera mise en place (panneaux, feux, barrières de sécurité...) par l'entreprise CIRCET et l'entreprise ISE,

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis :

- À l'entreprise CIRCET et à l'entreprise ISE,
- À la brigade de gendarmerie de Montriond,

qui sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Henri-Victor TOURNIER
le 10 avril 2025

The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Le Biot, Haute Savoie. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LE BIOT', 'R.F.', and 'Hte SAVOIE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink.

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification devant le Tribunal administratif de Grenoble.